

## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 687**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **20 février 2023**, le Conseil municipal a adopté le **RÉGLEMENT NUMÉRO 687** décrétant un programme municipal de revitalisation des façades commerciales dans le secteur centre-ville – 2023-2026.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 1er mars 2023.

Crystel Poirier, LL.L, OMA

Greffière